

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/19

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier octobre,  
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018.

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond,  
ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence,  
NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme,  
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David,  
DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETAIRE** : ROCHE Davy.

## SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**EP - Valeron - affaire n°17-006-484**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	20 700 €
Montant total des financements externes	15 475 €
Participation aux frais du SEDI	296 €
Contribution prévisionnelle aux investissements	4 929 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI,

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération :

Prix de revient prévisionnel	20 700 €
Financements externes	15 475 €
Participation prévisionnelle globale	5 225 €

- **PREND ACTE** de sa participation aux frais du SEDI pour.....296 €
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Paiement en 3 versements (acomptes 30% + 50% puis solde)	4 929 €
--	---------

*Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Max Kéchichian



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/20

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier octobre,

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018.

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalie, GATEL Céline.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETAIRE** : ROCHE Davy.

**SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION  
PUBLIQUE D'ELECTRICITE**



Suite à notre demande, le Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**BT – Enfouissement Valeron (affaire n°17.001.484)**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	163 044 €
Montant total des financements externes	117 901 €
Participation aux frais de MO du SEDI	0 €
Contribution aux investissements	45 143 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI,

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération :

Prix de revient prévisionnel	163 044 €
Financements externes	117 901 €
Participation prévisionnelle globale	45 143 €

- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Paiement en 3 versements (acomptes 30% + 50% puis solde)	45 143 €
--	----------

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE

Le Maire,  
Max Kéchichian



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/21

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier octobre,

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018.

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETARE** : ROCHE Davy.

**SEDI – TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM**

**Enfouissement VALERON (affaire n°17.001.484)**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de	46 469 €
Montant total des financements externes	7 100 €
Participation aux frais de MO du SEDI	2 432 €
Contribution aux investissements	36 937 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux il convient de :

- prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif,
- prendre acte de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel	46 469 €
Financements externes	7 100 €
Participation prévisionnelle globale	39 369 €

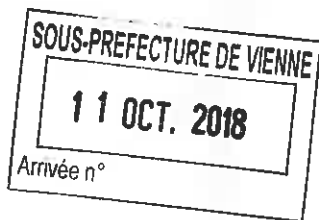
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Paiement en 3 versements (acomptes 30% + 50% puis solde)	36 937 €
--	----------

*Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE

Le Maire,  
Max Kéchichian



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/22

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier octobre,

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018.

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, P ARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

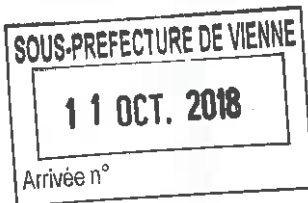
**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETAIRE** : ROCHE Davy.

**SEDI – TRAVAUX SUR RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC**

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**EP – rénovation Méridien et Village - affaire n°18.002.484**



Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	53 172 €
Montant total des financements externes	39 772 €
Participation aux frais du SEDI	640 €
Contribution prévisionnelle aux investissements	12 760 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI,

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération :

Prix de revient prévisionnel	53 172 €
Financements externes	39 772 €
Participation prévisionnelle globale	13 400 €

- **PREND ACTE** de sa participation aux frais du SEDI pour.....640 €
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Paiement en 3 versements (acomptes 30% + 50% puis solde)	12 760 €
--	----------

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération. Cette délibération annule et remplace celle du 20 juin 2018 pour la même affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire.  
Max Kéchichian



## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier octobre,

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018.

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETARE** : ROCHE Davy.

### CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION POUR L'ASSISTANCE DU SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ET POUR LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS



Suite à une forte demande des communes et dans le cadre du schéma de mutualisation mis en place antérieurement par ViennAgglo, le service commun de la commande publique (Agglo/ville de Vienne) assure pour les communes membres de ViennAgglo qui le souhaitent la dématérialisation de leurs marchés publics sur la plateforme de dématérialisation de l'Agglo et une assistance dans le choix du mode de consultation, dans l'organisation de la consultation et dans l'aide à la rédaction des marchés.

Suite à plusieurs sollicitations de la Région de Condrieu pour une assistance du service de la commande publique et au vu des nouvelles obligations en matière de dématérialisation applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2018, cette mutualisation est étendue à l'ensemble des communes membres de Vienne Condrieu Agglomération et une nouvelle convention est proposée aux communes membres.

Ainsi, le service commun de la commande publique de l'Agglo assurera pour la commune :

- Une assistance dans la rédaction des dossiers de consultation et des publicités.
- La dématérialisation des marchés publics (mise en ligne des dossiers, réponses aux questions électroniques des candidats en lien avec la commune, ouvertures des offres électroniques et transmission des plis à la commune).

.../...

Vienne Condrieu Agglomération interviendra en appui de la commune qui gardera l'entière responsabilité de ses procédures de commande publique et de leur issue.

La commune pourra également utiliser la plateforme de dématérialisation de l'Agglo pour respecter ses obligations en matière de commande publique :

- communiquer électroniquement avec les candidats (courriel suivi et Lettre Recommandée Electronique)
- et publier les données essentielles concernant les informations relatives à la passation et à l'attribution du marché, ainsi que les données portant sur les modifications ultérieures des marchés.

La présente convention fera l'objet d'une facturation annuelle de 1700 euros (coût précédemment appliqué aux communes de ViennAgglo) et prendra fin le 31 décembre 2020.

Cette participation ne couvrant pas le coût du service mutualisé, l'Agglo prendra à sa charge sur ses fonds propres :

- le coût de la plateforme de dématérialisation en investissement et en fonctionnement  
(installation : 8 925 € TTC et abonnement : 7 981 € TTC/an)
- sur l'ingénierie de service, le différentiel entre la participation des communes et le coût réel,
- L'animation et la mise en œuvre des groupements de commandes.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adhérer à cette mutualisation et d'approuver la convention qui en découle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la note sur les nouvelles obligations en matière de dématérialisation de la commande publique du 27 juin 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de convention de mutualisation avec Vienne Condrieu Agglomération pour la dématérialisation des marchés publics et l'assistance du service commande publique (document joint à la présente délibération).
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer les démarches et à signer la présente convention ainsi que tout autre document afférent à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,  
Max Kébéchian





## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier octobre,  
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018.

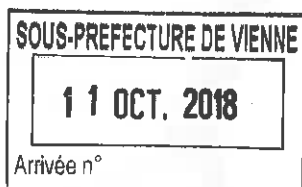
En exercice	19
Présents	14
Votants	14

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond,  
ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence,  
NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme,  
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David,  
DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETAIRE** : ROCHE Davy.

### RESTRUCTURATION DU CENTRE VILLAGE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE LANCEMENT DES TRAVAUX



La Communauté d'Agglomération, Vienne Condrieu Agglomération  
exerce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la compétence « voirie ».

Dans le cadre du lancement des travaux liés à la restructuration du centre  
village, la commune de Serpaize a souhaité recourir au groupement de  
commandes afin d'associer Vienne Condrieu Agglomération pour  
conduire de pair les opérations relevant de la compétence de chaque  
collectivité.

Il convient d'approuver sur les bases financières prévisionnelles suivantes,  
une convention de groupement de commandes dans le cadre de l'article  
28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, étant précisé que le Dossier de  
Consultation des Entreprises (DCE) pourra proposer un découpage par lot  
en fonction de la nature des travaux.

Collectivité	Nature des travaux	Montant prévisionnel des travaux à charge de chaque maître d'ouvrage
Serpaize	Tranche ferme : restructuration du centre village	742 980 € HT
Serpaize	Tranches optionnelles : Sanitaires + Fontaine et zone de Loisirs	240 080 € HT
Vienne Condrieu Agglomération	Restructuration du centre village	607 790 € HT

.../...

C'est Vienne Condrieu Agglomération qui est désignée coordonnateur du groupement de commandes. Elle organisera la consultation des entreprises et aura à sa charge la mise en œuvre de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.

Chaque membre du groupement s'engage à signer les marchés de travaux à hauteur de ses besoins propres.

Il convient de valider ces dispositions et d'autoriser le Maire, à engager les procédures nécessaires.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015,

Considérant la nécessité de recourir au groupement de commandes et de désigner le coordonnateur de ce groupement, en vue du choix des entreprises chargées de la restructuration du centre village sur la commune de Serpaize.

Après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** de constituer un groupement de commandes entre la Commune de Serpaize et la Communauté d'Agglomération Vienne Condrieu Agglomération pour réaliser les travaux d'aménagement du centre village à Serpaize.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement de commandes et à entreprendre toute formalité, accomplir toute démarche, signer tout document administratif ou comptable s'y rapportant.

Une convention définissant les conditions techniques et financières du fonctionnement de ce groupement de commandes est établie.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

*Le Maire,*  
*Max Réchichian*





## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier octobre,  
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018.

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond,  
ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence,  
NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme,  
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David,  
DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETARE** : ROCHE Davy.

### RESTRUCTURATION DU CENTRE VILLAGE PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée ses délibérations des 17 juin  
2011, 15 novembre 2011, 7 février 2017 et 20 mars 2018 concernant le  
groupement de commande avec ViennAgglo pour la restructuration du  
centre village de Serpaize.

Le plan de financement prévisionnel du 20 mars 2018 est à mettre à jour car  
les demandes de subventions auprès du Département de l'Isère et de l'Etat  
n'ont pas été encore étudiées :



Dépenses euros HT		Recettes euros HT	
Ingénierie	28 000	Contrat de Ruralité	39 923
Travaux Tranche ferme	502 900	Emprunt/autofinancement	731 057
Travaux Tranche Option	240 080		
Total	770 980	Total	770 980

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
à l'unanimité :

- VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire  
Max Kéchichian

MAIRIE de SERPAIZE  
38 (Isère)

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/26

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier octobre,

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

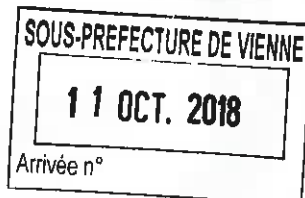
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018.

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETAIRE** : ROCHE Davy.



**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION  
LOCAL D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES  
(CLECT) DU 19 JUIN 2018**

La séance continuant, le Maire rappelle que la création de Vienne Condrieu Agglomération le 1er janvier 2018, suite à la fusion de la Communauté de communes de la Région de Condrieu (CCRC) et de ViennAgglo avec adhésion de la commune de Meyssiez, a donné lieu à une harmonisation des compétences entre les deux structures.

Suite à ce transfert de compétences à l'Agglomération et dans le cadre du pacte financier et fiscal lié à la fusion des deux intercommunalités, le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 11 janvier 2018 a approuvé l'attribution de compensation provisoire de chaque commune.

Afin que ce chiffrage provisoire fasse l'objet d'une évaluation définitive par le conseil communautaire, la CLECT a procédé à l'évaluation des charges transférées à la nouvelle Agglomération.

Le rapport de la CLECT, adopté à l'unanimité le 19 juin 2018, indique les montants des charges transférées à l'Agglomération liées au transfert de compétences (concerne seulement les communes ex CCRC et la commune de Meyssiez) et les dispositifs spécifiques d'évaluation proposés dans le cadre du pacte financier et fiscal lié à la fusion des deux communautés.

Conformément à l'article 1609 nonies C du CGI du Code Général des Impôts, le conseil municipal de chaque commune membre de Vienne Condrieu Agglomération est appelé à se prononcer sur le rapport de la CLECT joint en annexe.

**VU** l'exposé des motifs ci-dessus,

**VU** les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** le Code Général des Impôts,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** l'avis favorable du bureau communautaire du 5 juin 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport d'évaluation des charges transférées établi le 19 juin 2018 par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Vienne Condrieu Agglomération.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Max Kechichian



2018/27

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier octobre,

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

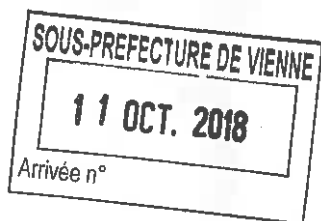
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018.

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSNIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETARE** : ROCHE Davy.

**APPROBATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE  
COMPENSATION**



Suite au transfert de compétences à l'Agglomération et dans le cadre du pacte financier et fiscal lié à la fusion des deux intercommunalités, le Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 11 janvier 2018 a approuvé le montant de l'attribution de compensation provisoire de chaque commune.

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) ayant procédé à l'évaluation des charges transférées, le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération s'est réuni le 27 juin 2018 et a arrêté le montant des attributions de compensation définitives des communes membres de Vienne Condrieu Agglomération.

Compte tenu du fait que les principes d'évaluation retenus pour calculer l'attribution de compensation et les charges transférées sont dérogatoires par rapport au droit commun, le montant de l'attribution de compensation versé aux communes doit être approuvé également par les conseils municipaux de chaque commune, l'ensemble des communes de Vienne Condrieu Agglomération étant concerné par ces propositions d'évaluation dérogatoire.

L'attribution de compensation versée aux communes par la nouvelle Agglomération s'inscrit dans la continuité de celle versée par ViennAgglo complétée par l'intégration de la dotation de solidarité communautaire, l'objectif étant de ne pas déstabiliser le budget des communes mais au contraire de pérenniser les mécanismes de solidarité antérieurs à la fusion.

Le montant de l'attribution de compensation définitive de la commune de Serpaize s'élève à 29 136 euros.

.../...



Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé des motifs ci-dessus,  
Vu le Code Général des Impôts,  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 11 janvier 2018 fixant les montants des attributions de compensation provisoires des communes de Vienne Condrieu Agglomération,  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 juin 2018,  
Vu le rapport de la CLECT sur le transfert des charges du 19 juin 2018,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2018 de Vienne Condrieu Agglomération arrêtant les montants de l'attribution définitive des communes membres,  
Vu la délibération précédente du conseil municipal de ce jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation définitive qui s'élève pour la commune de Serpaize à 29 136 euros.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

*Le Maire,  
Max Kechichian*



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier octobre,

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018.

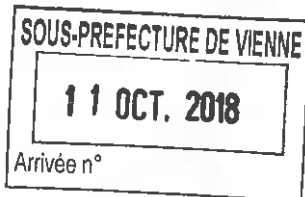
**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSTERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETAIRE** : ROCHE Davy.

**DECISION MODIFICATIVE N°2**

A l'Assemblée, monsieur le Maire informe qu'il convient de voter une décision modificative en section d'investissement :



Objet des dépenses	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Chapitre/ Article	Montant en €	Chapitre/ Article	Montant en €
Travaux cimetière	21/21312	2 700	21/21316	2 700
TOTAUX.....		2 700		2 700

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

*Le Maire,  
Max Kechichian*



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/29

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier octobre,

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018.

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PAPPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalie, GATEL Céline.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETAIRE** : ROCHE Davy.

**BUDGET COMMUNAL – M14**  
**ADMISSION DE TITRES EN NON VALEUR**

Monsieur le Trésorier de Vienne sollicite l'admission en non-valeur de titres émis par la commune en 2014, 2016 et 2017 au motif que le montant de ces créances est inférieur aux seuils des poursuites ou que les poursuites n'ont pas eu d'effet.

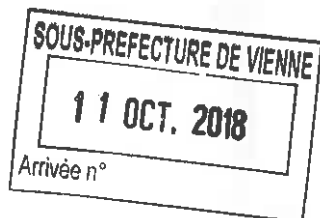
Le montant global de ces titres s'élève à la somme de 82.62 euros sur le budget principal.

Monsieur le Maire propose en conséquence d'admettre en non-valeur ces titres non recouverts.

La dépense en résultant sera prévue sur l'exercice 2018 au Budget Principal Chapitre 65.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE** l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables d'un montant total de 82.62 euros.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire  
Max Kéchichian



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier octobre,

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018.

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETAIRE** : ROCHE Davy.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée, les demandes de subventions du Judo de Villette de Vienne, dans le cadre de son fonctionnement 2018 et du Comité des fêtes de Luzinay, pour l'organisation du Caravan'Jazz 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

– **ACCEPTE** de verser les subventions annuelles suivantes :

ESS Judo Villette de Vienne.....	200 €
Comité des Fêtes de Luzinay .....	334 €

– **DIT** que ces crédits seront imputés au compte 6574 du budget 2018.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Max Kechichian





**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

2018/31

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier octobre,

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018.

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETARE** : ROCHE Davy.

**CESSION DE MOBILIER**

Madame Crivelli informe les membres présents qu'un meuble qui servait dans l'ancienne bibliothèque n'est plus utilisé. La commune de Luzinay a souhaité en faire l'acquisition pour équiper sa bibliothèque.

Après discussion, il est proposé au Conseil Municipal :

- de le céder, en l'état, pour un montant de 200 euros à la commune de Luzinay
- d'autoriser monsieur le Maire à émettre le titre de recette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

*Le Maire.*  
*Max Kéchichian*



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier octobre,  
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

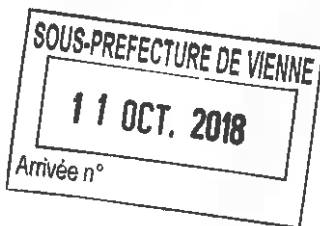
En exercice	19
Présents	14
Votants	14

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018.

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond,  
ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence,  
NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme,  
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David,  
DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETAIRE** : ROCHE Davy.



ETUDE SURVEILLEE

TARIF

Madame Crivelli rappelle à l'Assemblée sa délibération du 7 février 2017  
fixant les tarifs de l'étude surveillée.

Elle explique qu'afin de désengorger le périscolaire du soir, deux sessions  
d'étude surveillée par jour seront mises en place prochainement.  
Actuellement, l'étude surveillée se déroule pendant 45 minutes les lundis et  
mardis.

Afin de permettre au plus grand nombre d'enfants de bénéficier de cet  
accueil, elle propose de réduire les tarifs de l'étude surveillée pour le rendre  
plus accessible.

L'Assemblée, après délibération, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif de l'étude surveillée à 2 euros la session correspondant à  
un forfait de 16h30 à 18h30 incluant 30 minutes d'étude surveillée et  
1h30 d'accueil périscolaire.

Ce tarif sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

POUR EXTRAIT CERTIFIE

Le Maire.

Max Kéchichian



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/33

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier octobre,

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

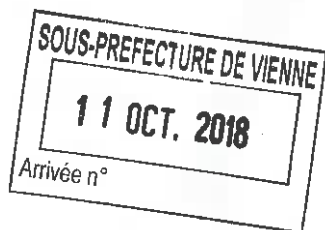
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018.

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETAIRE** : ROCHE Davy.

**PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE  
D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE**



Suite au départ à la retraite d'un agent du service technique, le Maire a procédé à l'entretien des candidats ayant postulé pour ce poste.

Le candidat retenu est actuellement employé en tant que fonctionnaire dans une collectivité territoriale voisine.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 - 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des effectifs,

- **CREE** un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service voirie-bâtiments-espaces verts.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au 11<sup>ème</sup> échelon.

- **SUPPRIME** un poste d'Adjoint Technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Ce poste est créé à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Max Kéchichian

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier octobre,

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

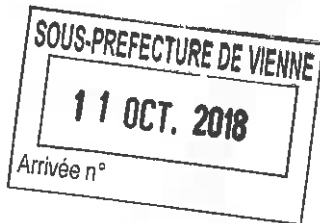
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018.

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETAIRE** : ROCHE Davy.

**PERSONNEL COMMUNAL**  
**MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL**



Le retour à la semaine d'école sur quatre jours a modifié le planning des agents travaillant sur le rythme scolaire. Deux agents ont demandé expressément d'abaisser leur temps de travail car ne souhaitant pas le report total des heures du mercredi sur le reste de la semaine. Aussi, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des emplois correspondants.

Il poursuit en proposant, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail :

- d'un poste d'ATSEM à temps non complet, créé initialement pour une durée de 31 heures par semaine suivant délibération du 18 septembre 2014, à 29h30mn hebdomadaires (temps annualisé).
- d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet, créé initialement pour une durée de 18 heures par semaine par délibération du 5 décembre 2006, à 17h hebdomadaires (temps annualisé).

La modification du temps de travail de ces deux postes n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL pour le poste d'ATSEM.

Le Conseil Municipal, ouï ces explications, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** la proposition de monsieur le Maire,
- **MODIFIE** ces temps de travail comme suit :

Grades concernés	Temps de travail hebdomadaire	Date d'effet
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	17/35 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> octobre 2018
ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	29h30mn/35 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> octobre 2018

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire  
Max Kéchichian



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier octobre,  
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

En exercice	19
Présents	14
Votants	14

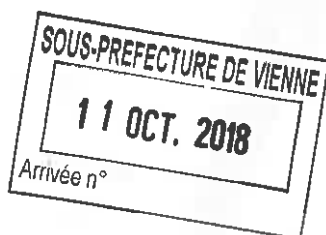
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2018.

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond,  
ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence,  
NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme,  
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David,  
DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETAIRE** : ROCHE Davy.

**PERSONNEL COMMUNAL**  
**AVANCEMENT DE GRADE**



Monsieur le Maire informe l'Assemblée des propositions d'avancements de grade transmises par le Centre de Gestion de l'Isère. Pour l'année 2018, un agent peut être promu au grade supérieur par avancement de grade sous condition de réussite à l'examen professionnel.

Cet agent a réussi l'examen professionnel et figure sur la liste d'aptitude établie par le Centre de Gestion de la Savoie lors de sa séance du 5 juillet 2018.

La nomination de l'intéressée au grade supérieur étant subordonnée à la création, par l'organe délibérant de la commune, du grade correspondant ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Grade créé	Grade supprimé	Temps de travail hebdomadaire	Date d'effet
Adjoint Territorial du patrimoine Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Territorial du patrimoine	Temps non complet 20/35 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> octobre 2018

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Max Kechichian

